



Communiqué de presse

19 Septembre 2020

LE CHU DE NICE DÉMENT MAINTENIR EN POSTE DES AGENTS COVID + ET RAPPELLE SA DOCTRINE

Suite aux fausses informations qui circulent dans la presse et sur les réseaux sociaux, le CHU de Nice dément maintenir en poste des agents testés positifs à la Covid-19 et entend rappeler sa doctrine fondée sur l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 23 mai 2020 relatif à la conduite à tenir pour les professionnels intervenant en établissement de santé (etc.) selon leur statut vis-à-vis du SARS CoV-2.

Au CHU de Nice, tout professionnel dont le test est positif (qu'il soit symptomatique ou asymptomatique) est contacté le lendemain du prélèvement par la médecine du travail qui prononce une éviction systématique sous la forme d'une inaptitude temporaire de 8 jours. Il est ensuite orienté vers son médecin traitant qui prononce l'arrêt de travail.

Alertée cette semaine de la diffusion d'informations contradictoires par certains membres du personnel, la direction a rappelé ces consignes très claires à l'encadrement : un agent Covid + ne doit pas venir travailler.

La sécurité des patients est l'essence même de la mission du CHU et la protection de ses professionnels, notre priorité.

Isabelle BATTAREL

Chargée des relations médias

06 88 46 52 12 - 04 92 03 41 04 | battarel.i@chu-nice.fr

Emilie CHAPU-MAZABRAUD

Directrice de la communication, du mécénat et de la culture

04 92 03 41 03 | communication@chu-nice.fr